

## PV REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Louis PETIT, Maire.

**Présents** : M. Jean Louis PETIT, M. Gérard BERLAND, Mme Lourdès DA COSTA, M. Eric MARECHAL, M. Hervé BERNIGAUD, M. Christian DAUVERGNE, Mme Catherine TILLIER, Mme Florence BERLAND, Mme Delphine GODARD, Mme Marie-Christine DURY, M. Frédéric PRIEST.

**Excusé** : M. Patrice TARLET

**Absente** : Mme Marie-Agnès CHAUVOT

**Secrétaire de séance** : M. Gérard BERLAND

-----

### Approbation du compte rendu de la réunion du 31/01/2025

Approuvé à l'unanimité.

### Vote des subventions 2025

**006/2025**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des nombreuses demandes de subventions, sur proposition du Maire,

➤ **DÉCIDE** à l'unanimité des présents d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2025 :

ADMR Charolles	400 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Charolles	200 €
Papillons blancs Paray-le-Monial	50 €
Comité lutte contre le cancer	50 €
APE Arbre Noël	500 €
ADIL S & L	50 €
Prévention Routière	150 €
ARPAGH Charolles	110 €
Vendenesse Passions	200 €
Lycée Agricole RESSINS NANDAX	40 €
MFR Saligny-Sur-Roudon	20 €
MFR Lamure-Sur-Azergues	20 €
Service remplacement agriculture	120 €
ARPA Mably	20 €
Radio Cactus	80 €
Croix Rouge Française	80 €
Restaurants du Cœur	50 €
Judo Club Charolais	50 €
Gym détente Viry Vendenesse	200 €
ASV Foot Vendenesse	500 €
Association sauvegarde fours à chaux	800 €
Comité salle st Jean	100 €
Ptits Papiers St Aubin en Charolais	50 €
Lycée J WITTMER Charolles foyer socio-éducatif	130 €
Le Souvenir Français	100 €
Union des Combattants Volontaires de la Résist.	200 €

Garderie Copain copine	9 000 €
France Adot 71	50 €
Conscrits 2025 de Vendennesse	200 €
Sourires Part' Agés (Charolles)	100 €
Secours Populaire	50 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025 article 65748.

L'association « Le Comité des Fêtes » a décidé d'abandonner sa subvention de 300 euros pour 2025, L'association « Le Comité Salle St Jean » a décidé de demander 100 euros de subvention pour 2025 au lieu de 250 euros habituellement,

La subvention de l'APE est passée de 150 euros à 500euros cette année pour aider au financement du voyage au Futuroscope en avril 2025

Il est prévu 150 euros pour la Prévention Routière si elle a lieu et 200 euros pour les conscrits 2025 si le banquet a lieu,

Une demande supplémentaire par courrier de la MFR de Lamure /Azergues : 20 euros sont octroyés pour un élève de Vendennesse qui fréquente cette école

Une demande supplémentaire par courrier de Sébastien Joly, pour l'association « Les Combattants Volontaires de la Résistance » pour aider financièrement à l'installation d'un Totem vers la stèle des Landes, retraçant l'histoire en ce lieu, vote de 200 euros pour cette demande.

Un conseiller municipal s'est abstenu.

### **Répartition des dépenses de fonctionnement de l'école Année Scolaire 2023/2024**

**007/2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, il avait sollicité des communes concernées une participation de **840 €** par élève pour l'année scolaire 2022/2023, représentant 100% des charges supportées par la commune de Vendennesse-lès-Charolles.

Il propose pour l'année scolaire **2023/2024 de maintenir ce taux de participation à 100%**. Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 s'élèvent à 57 509,70 € pour un nombre d'élèves total de 63, ce qui porte le montant de la participation à 912,85 € par élève arrondi à 912,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**ACCEPTE** le maintien de ce taux de participation à 100%.

**DÉCIDE** de ne pas augmenter la participation par élève pour l'année scolaire **2023/2024** et de la fixer comme l'année scolaire 2022/2023 à **840 €** par élève.

Les communes concernées sont les suivantes : CHAROLLES, DYO et VIRY

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

Décision par vote de laisser cette participation à 840 euros par enfant comme l'année précédente, sachant que les frais réels de scolarité s'élèvent pour cette année à 912 euros par enfant.

Les frais scolaires restent les mêmes, voir ils augmentent un peu et le nombre d'élèves scolarisés baissent, Lors de ce vote, un conseiller municipal s'est abstenu.

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réparation du pont de Chapendy au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) « année 2025 »** **008/2025**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de réparer le pont au lieu-dit Chapendy qui représente des traces de faiblesse et qui pourrait représenter un danger vu les fortes charges qu'il supporte.

L'objectif principal de ce projet est donc de réparer ce pont qui permettra une sécurisation des usagers.

Coût global prévisionnel HT du projet : 45 698 euros

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2025.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>DÉPENSES</b>				
Travaux			45 698 €	
Maîtrise d'oeuvre			€	
Bureau de contrôle technique			€	
Bureau coordination SPS			€	
Autres dépenses (à préciser)			€	
<b>COÛT TOTAL PROJET</b>			<b>45 698 €</b>	
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	18/02		15 994 €	35 %
Etat - autre (à préciser)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Fonds de concours (à préciser)			€	%
Autres (à préciser)			€	%
<b>Sous-Total financements publics</b>			<b>€</b>	<b>%</b>
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			29 704 €	65 %
<b>Sous-Total autofinancement</b>			<b>29 704 €</b>	<b>65 %</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>			<b>45 698 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ADOPTÉ** l'opération de **réparation du pont de Chapendy** et **ARRÊTE** les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Les travaux prévus cette année 2025 sont reportés à l'année prochaine pour raison budgétaire, mais devront être mis en priorité au budget 2026,

Décision à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à faire un emprunt à long terme de 80 000 euros remboursable sur 10 ans à un taux d'environ 3,29% :

Pour financer le reste à charge des travaux de rénovation en cours des 2 logements, au-delà des subventions, les locations des 2 logements viendront compenser cet emprunt.

## **Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2024**

**009/2025**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gérard BERLAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Jean Louis PETIT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		3 245.60 €		10 206.76 €		13 452.36 €
Opérations de l'exercice	11 734.77 €	14 438.30 €	17 906.30 €	24 355.82 €	29 641.07 €	38 794.12 €
TOTAUX	11 734.77 €	17 683.90 €	17 906.30 €	34 562.58 €	29 641.07 €	52 246.48 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		<b>5 949.13 €</b>		<b>16 656.28 €</b>		<b>22 605.41 €</b>

2°) - Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) - Approuve et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **Approbation du Compte de Gestion ASSAINISSEMENT 2024**

**010/2025**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Comptable du SGC CHAROLAIS-BRIONNAIS pour l'exercice 2024.
- **DECLARE** que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gérard BERLAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Jean Louis PETIT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		18 729.35 €		280 482.66 €		299 212.01 €
Opérations de l'exercice	570 675.71 €	275 041.35 €	505 321.63 €	602 247.06 €	1 075 997.34 €	877 288.41 €
TOTAUX	570 675.71 €	293 770.70 €	505 321.63 €	882 729.72 €	1 075 997.34 €	1 176 500.42 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>276 905.01 €</b>			<b>377 408.09 €</b>		<b>100 503.08 €</b>

2°) - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) - Approuve et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

#### Approbation du Compte de Gestion COMMUNE 2024

012/2025

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Comptable du SGC CHAROLAIS-BRIONNAIS pour l'exercice 2024.

➤ **DECLARE** que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Mr le Maire quitte la salle du conseil. Les comptes ont été votés sous la présidence de M. Gérard BERLAND, 1er Adjoint.

Les deux comptes sont approuvés à l'unanimité.

## **Débat sur la préparation du projet des budgets primitifs 2025 (Commune et assainissement) :**

M. le Maire nous présente une approche prudente du budget 2025,

### **Déclassement d'une partie de voirie communale située au lieu-dit « Plainchassagne » 013/2025**

Monsieur le Maire informe que Madame Julie PLOZNER et Monsieur Sylvain GOURNAY souhaitent acquérir une partie de la voirie communale située au Nord-Est de l'habitation (Plainchassagne).

La cession de la portion délaissée de cette voie ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation ; il n'y a donc pas lieu de procéder à une enquête publique mais seulement au déclassement

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :**

- Se prononce favorablement pour le déclassement de la portion (environ 147 m<sup>2</sup>) de la partie communale située au lieu-dit « Plainchassagne »
- Précise que ce déclassement et la mise à jour du tableau de classement des voies communales ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation.
- Demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- La délibération sur l'aliénation et la cession sera prise dès le bornage effectué et le prix fixé.
- Autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tout actes et pièces s'y rapportant.

#### **Point micro-crèche**

Abandonner l'idée d'une micro-crèche après renseignements à la CC et aux ADMR et revenir sur la réouverture d'une MAM, nous allons faire appel au JSL pour nous publier un article stipulant notre recherche de candidatures d'assistantes maternelles.

Un sondage a été fait, il dénote un besoin de l'existence de ce service sur notre commune.

#### **Point logement OPAC**

Un courrier a dû être déposé le 6 mars 2025 par la poste dans la boîte aux lettres des locataires disparus de ce logement, avec un délai de 1 mois pour effet.

S'en suivra une procédure et nous pouvons espérer la récupération de ce logement dans un délai de 4 mois.

#### **Questions diverses**

La fixation du prix de vente de la parcelle de domaine public située à Plainchassagne à Tripintouille :  
Décision d'attendre le passage du géomètre le 17 mars 2025 pour savoir la surface réelle.

#### **Vente d'une petite parcelle appartenant à la commune, jouxtant la propriété au Bourg de M. et Mme Paul Breton à leur profit**

Passage du géomètre le 17 Mars 2025, le devis de cette prestation s'élève à 1 138 euros pris normalement par moitié par la commune et par Mr et Mme Breton.

S'en suivra une décision du prix de vente de cette parcelle de façon que la commune réalise une opération blanche sur cette affaire.

#### **Décos de Noël :**

Un devis avait été demandé le 03/02/2025 à Blachère Illumination pour remettre quelques décos lumineuses au bourg à partir de 12/2025 (4 appliques, une traversée de rue et une fontaine sous le porche de la mairie)  
Le devis s'élève à 2 556 euros TTC, il s'agit de matériel d'occasion reconditionné, garanti et à -50% par rapport à du matériel neuf en profitant de la morte-saison.

Suite à notre appel, deux associations de la commune participeraient à cet investissement :

-Le Comité des Fêtes qui laisse sa subvention de 300 euros à la commune et qui de plus fait un don de 300 euros, soit un total de 600 euros de participation.

-Le Comité Salle St Jean laisse 150 euros de sa subvention à la commune pour sa participation.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité de cet achat et le devis sera validé pour le 10 mars au plus tard.

**Journée « Nettoyons la Nature » :**

Elle se déroulera le Samedi 22 mars, le matin, RDV à 9h au magasin Proxi.

Delphine Godard s'occupe de l'organisation.

Des infos concernant cette matinée citoyenne seront mises au Totem, sur panneau Pocket et dans divers lieux de la commune (Ecole, Proxi, Salles, Affichage municipal...).

**Mise à jour du site internet de la commune :**

Nous avons eu dernièrement une stagiaire à la mairie durant 2 semaines, en lui apportant de nouveaux renseignements, elle nous a fait un bon travail sur cette mise à jour.

Elle a également fait du rangement de documents sur notre PC de la salle de Conseil.

Elle était très à l'aise avec l'outil informatique.

Sophie BERLAND, qui nous avait créé notre site internet de la commune va nous établir un devis pour compléter ce que nous ne pouvons pas faire et également créer un site spécifique à la gestion de la salle des fêtes (comme la Salle St Jean).

En attente de son devis.

**Avancement de grade pour Françoise BAIZET, employée de la commune aux écoles :**

Passage d'Agent de Maîtrise à Agent de Maîtrise Principal (délibération à prendre).

**Réunion pour un logiciel du cimetière avec la CC :**

le lundi 14 avril à 14h à la mairie (date à confirmer).

**Point Travaux réhabilitation de deux logements (ex maison Paul Breton) :**

Huit lots attribués pour la deuxième tranche de travaux suite à l'appel d'offres

Fin février c'est l'entreprise Pinto Façades qui a démarré en effectuant le piquage et le dégrossi des façades, les autres artisans vont enchaîner afin de prévoir une fin de travaux avant les vacances d'été.

2 devis supplémentaires ont été demandés, un à l'entreprise Priest pour les réseaux extérieurs et la réfection de la cour et un à la SAUR pour installation de compteurs et branchements au réseau d'eau potable (ces travaux demandés à la Saur sont effectués à ce jour).

**Faire le point sur le nombre de containers d'ordures ménagères dans chaque hameau:**

Pour voir si tous utiles suite au tri plus sérieux.

Suite à la présence des deux personnes à la réunion de conseil (les deux infirmières libérales de la commune) il a été parlé de leurs travaux prévus dans leur local (sol et peinture éventuelle des murs) devis établi par Tillier-Pichard et de l'éventuelle petite augmentation de leur loyer, il est aujourd'hui de 116 euros mensuel hors charges d'électricité.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal : Vendredi 28 mars 2025 à 20h

